SOQUIJ

La mémoire... du Droit.

Conseil exécutif
Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le quinzième rapport annuel de la Société québécoise d'information juridique, organisme créé par la *Loi sur la Société québécoise d'information juridique*,(L.R.Q., c. S-20).

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de la Société québécoise d'information juridique pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Ministre responsable de l'application de la *Loi sur la Société québécoise d'information juridique*,

Gil Rémillard

Société québécoise
d'information juridique

Honorable Gil Rémillard
Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre le quinzième rapport d'activités de la Société québécoise d'information juridique.

Préparé conformément à l'article 16 de la Loi, ce rapport couvre l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991.

Depuis plus de 15 ans, la Société québécoise d'information juridique poursuit ses activités, en collaboration avec votre ministère, dans le cadre des objectifs qui lui ont été fixés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Jacques Viau, c.r.

MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport des activités de la Société québécoise d'information juridique pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1991.

Après s'être dotée d'outils de gestion efficaces et avoir raffiné ses méthodes de travail, la Société se doit d'investir dans la recherche et dans le développement de nouveaux produits et de nouvelles technologies pouvant améliorer l'accessibilité à la documentation juridique. La Société s'est donc engagée cette année dans une série d'actions ayant comme toile de fond une préoccupation constante des besoins et des attentes de sa clientèle.

Mission de SOQUIJ

L'introduction d'un programme de gestion intégrale de la qualité a obligé la Société à revoir entièrement le texte de sa mission afin de l'actualiser au développement qu'elle a connu au cours des dernières années.

La mission de la Société est définie, dans le cadre de sa loi constitutive, par rapport aux fonctions qu'elle assume, aux clientèles desservies et aux supports technologiques utilisés. Ainsi, SOQUIJ est investie d'une mission d'éditeur juridique dont la jurisprudence constitue le centre de gravité. Cette mission couvre aussi d'autres champs connexes de l'édition juridique. La frontière de ses activités dans ces champs complémentaires est définie par les besoins exprimés et par les possibilités de mise en marché de produits à haute teneur technologique.

Dans un contexte où la concurrence ne cesse de croître, la capacité d'intégration et d'adaptation rapide aux changements devient indispensable. La Société réagit à cette exigence en s'imprégnant du concept qualité, et ce, à tous les niveaux de l'organisation. Elle s'engage à appliquer ce concept auprès de sa clientèle, de ses partenaires et de son personnel.

Les promesses de SOQUIJ en matière de gestion intégrale de la qualité se résument en six phrases clés :

- une direction qui reconnaît, encourage et facilite l'amélioration continue à l'intérieur de la Société;
- une Société qui est continuellement à l'écoute de sa clientèle pour lui offrir une gamme de produits innovateurs, adaptés à ses besoins, et ce, dans les meilleurs délais;
- une Société qui encourage le partenariat avec ses associés en les invitant à participer aux activités de gestion de l'amélioration;
- une Société où les processus de production, de gestion et de services sont documentés, coordonnés et révisés d'une façon systématique;
- une Société qui assure à son personnel une formation adéquate afin qu'il assume correctement son rôle;
- une Société qui intègre à ses choix des indices de qualité et d'efficacité.

Programme d'accès gratuit aux banques de données

La Société a étendu cette année son programme d'accès gratuit aux banques de données à la magistrature. Depuis le mois de mars 1990, les juges qui disposent d'un micro-ordinateur personnel accèdent sans frais aux banques de documentation législative du ministère de la Justice et aux banques de jurisprudence de SOQUIJ. La Société fournit le logiciel de télécommunication et supporte les frais de télécommunication pour chaque accès effectué. À ce jour, pas moins de 48 magistrats se sont prévalus de ce programme, et le nombre de demandes est en croissance.

La banque Jurisprudence Suivi

Toujours soucieuse d'offrir des produits permettant de faciliter l'accès à l'information juridique, la Société a mis en marché, le 1er février 1991, une nouvelle banque de données : Jurisprudence Suivi.

Cette banque fournit l'itinéraire complet d'une décision à travers toutes les étapes subséquentes de son existence. Elle contient les décisions de 1974 à aujourd'hui. Le suivi se fait à partir d'une décision publiée et versée dans les banques de données de SOQUIJ, et ayant fait l'objet d'une intervention.

Facile à consulter, la banque Jurisprudence Suivi ajoute un élément majeur à la recherche de l'historique d'une cause de même qu'à son aboutissement dans les instances administratives ou judiciaires.

Nouvelles publications

L'année 1990-1991 a vu naître la nouvelle collection Atout Maître, avec la diffusion de quatre titres : *Congédiement, Mesures disciplinaires et non disciplinaires, Santé et sécurité du travail* et *Clauses pénales et clauses de non-concurrence*. Favorablement reçue par la clientèle, la collection s'enrichira de quatre nouveaux titres au cours de la prochaine année.

Deux nouveaux ouvrages ont paru cette année, soit le *Recueil en matière de protection du territoire agricole* et la deuxième édition de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, texte annoté.

De plus, à la demande du ministère de la Sécurité publique, la Société a publié, en collaboration avec les Publications du Québec, la première édition française du volume *Recevabilité des aveux extrajudiciaires*, traduction de *Admissibility of Statements*, 7e édition, de l'honorable René J. Marin.

Tous les efforts ont été fournis afin de maintenir le leadership de la Société en matière d'information juridique. Je désire donc remercier tous les membres du conseil d'administration ainsi que notre personnel de leur indéfectible appui et de leur contribution au succès de la Société.

Au nom du conseil d'administration et de tout le personnel de SOQUIJ, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre très haute considération.

Le Président,

Jacques Viau, c.r.

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Monsieur le Président,

La Société québécoise d'information juridique vient de connaître une année 1990-1991 exceptionnelle pour son développement futur. Forte d'une philosophie de gestion axée sur la qualité, la Société a mis de l'avant plusieurs projets qui viennent renforcer son image de marque auprès de la communauté juridique.

L'accent mis sur la qualité à tous les niveaux de l'organisation reflète bien la préoccupation de la direction de doter la Société des outils et des mécanismes essentiels afin de répondre adéquatement aux besoins actuels et futurs de sa clientèle.

Gestion intégrale de la qualité

La mise en marche cette année du programme de la gestion intégrale de la qualité est un fait marquant dans le développement de la Société. L'introduction de ce concept dans toutes les directions a préalablement exigé l'élaboration d'un processus de développement continu de la qualité à SOQUIJ.

L'adhésion du comité de direction et de tous les employés à cette nouvelle philosophie de gestion s'est traduite par des actions bien concrètes. Un comité de coordination, sous la responsabilité de la direction générale, a été formé, avec comme mandat de décider des orientations et des objectifs en matière de qualité à SOQUIJ. Ce comité est aussi responsable du suivi des activités et de la mise en place de mécanismes de contrôle.

Une autre action fut la création de groupes d'amélioration pour revoir les processus de travail et y apporter les correctifs nécessaires ou pour élaborer et documenter les processus d'une activité donnée.

Les différents groupes de travail reçoivent le soutien d'une personne-ressource qui voit à se tenir à l'avant-garde des outils et des approches afin de pouvoir les assister tout au long de leur démarche et faire le lien entre eux et la direction.

La gestion intégrale de la qualité a été, en 1990-1991, au coeur de notre action.

Service à la clientèle

Annoncé à la fin de l'année dernière, le regroupement de tous les services à la clientèle de la Société à une même adresse s'est matérialisé par l'aménagement, en septembre 1990, de notre centre de services, sis au 10, rue Saint-Jacques, tout près du palais de justice de Montréal.

Les principaux facteurs qui ont été pris en considération lors de l'élaboration de ce grand projet sont : une meilleure écoute des besoins de la clientèle, une plus grande accessibilité à l'information, une meilleure intégration et une visibilité accrue des produits et des services de la Société ainsi qu'une approche de service plus proactive. Le programme de la gestion intégrale de la qualité a fortement marqué la création de ce service unique. Les différents intervenants dans ce dossier ont tenu compte de la portée à tous les niveaux d'organisation du concept de qualité.

Service de recherche

Forte de son expérience et de ses outils de documentation, la Société a aussi lancé en septembre 1990 un service de recherche juridique. Les clients de SOQUIJ qui le désirent ont ainsi accès, par l'intermédiaire de nos avocats, à tous les outils documentaires disponibles soit en bibliothèque, soit dans les banques de données.

L'achalandage de ce service est en progression constante. Composée au début principalement de petits cabinets d'avocats, la clientèle s'étend maintenant aux contentieux d'entreprises et aux professionnels en relations du travail. Fière des résultats obtenus à ce jour, SOQUIJ devrait offrir ce service à l'ensemble du Canada à l'automne.

Plan directeur technologique

La Société diffuse et commercialise une gamme de publications et de produits électroniques. Depuis quelques années, les logiciels d'interrogation des banques de données et les techniques de repérage ont beaucoup évolué.

La Société doit suivre de près l'évolution des technologies de pointe ou en développement afin de maintenir sa position de leader dans le domaine de l'informatique juridique. Elle se doit d'offrir une gamme de produits électroniques d'avant-garde, et c'est pourquoi elle s'est dotée d'un plan directeur technologique.

Le plan directeur est avant tout axé sur les besoins de sa clientèle. Plus précisément, son objectif est de donner à la Société des orientations pour l'évolution de ses produits électroniques. En ayant une vue globale de son architecture technologique ainsi que des ressources humaines et matérielles nécessaires à sa planification, la Société pourra ainsi entrevoir un développement plus harmonieux et mieux contrôlé. La réalisation de ce projet se déroulera au cours d'une période de trois ans.

Résultats financiers

Les revenus provenant des publications et des services ont atteint 6 903 084 $, comparativement à 5 792 035 $ l'an dernier, soit une augmentation de 19,2 %.

Ces revenus proviennent de la clientèle privée (63 %), du Barreau du Québec (15,1 %), de la Chambre des notaires du Québec (3,7 %), du ministère de la Justice et d'organismes gouvernementaux (12,3 %) et d'autres organismes (5,9 %).

Sources de financement

	1989/90	*1990/91*
Ministère de la Justice	*0,9*	*0,7*
Autres organismes gouvernementaux	*6,7*	*11,6*
Chambre des notaires	*6,5*	*3,7*
Barreau du Québec	*12,1*	*15,1*
Clientèle privée	*69,1*	*63,0*
Autres organismes	*4,7*	*5,9*

(en pourcentage)

La situation financière de la Société, à l'aube de sa 16e année, est excellente. Grâce à des projets novateurs et à une productivité accrue, les revenus continueront à progresser. Au cours des cinq dernières années, les revenus de la Société ont augmenté de près de 60 %. Dans une conjoncture économique instable, il apparaît évident que les finances de la Société ont évolué d'une façon contrôlée.

En mon nom personnel et en celui de tous les employés de la Société, je tiens à remercier tous les membres du conseil d'administration de leur dévouement et de leur engagement dans la réussite de nos activités.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La Directrice générale,

Suzanne Paquet

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOQUIJ

Le conseil d'administration est formé d'au moins 12 membres, dont le président et le vice-président, nommés par le gouvernement. Les membres sont nommés pour une période d'au plus cinq ans.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nommé après consultation du Barreau du Québec

Me Jacques Viau, c.r., président*
Montréal

Nommé après consultation de la Chambre des notaires du Québec

Me Guy Mercier, vice-président*
Montréal

Nommés sur la recommandation des juges en chef des cours de justice

L'honorable François-Michel Gagnon
Juge à la Cour du Québec
Montréal

L'honorable Louis LeBel
Juge à la Cour d'appel
Québec

Nommés après consultation du Barreau du Québec

Me Pierre Gagnon*
Avocat
Québec

Me Pierre C. Gagnon
Avocat
Québec

Nommés sur la recommandation des doyens des facultés de droit

Me Jean Hétu
Professeur à la Faculté de droit
Université de Montréal
Montréal
(jusqu'au 30 janvier 1991)

Me Pierre-Gabriel Jobin
Professeur à la Faculté de droit
Université McGill
Montréal
(jusqu'au 30 janvier 1991)

Me Jacques J. Anctil
Professeur à la Faculté de droit
Université de Sherbrooke
Sherbrooke
(à partir du 30 janvier 1991)

Me Jacques L'Heureux
Vice-doyen de la Faculté de droit
Université Laval
Sainte-Foy
(à partir du 30 janvier 1991)

Nommés sur la recommandation du ministre de la Justice

Me Denis Coulombe*
Affaires juridiques
Ministère de la Justice
Sainte-Foy

Me Jean Latulippe
Adjoint au sous-ministre associé
Direction générale de l'enregistrement
Ministère de la Justice
Sainte-Foy

Nommés sur la recommandation du ministre des Communications

M. Denis Turcotte
Chef du Service du droit
et des technologies de l'information
Ministère des Communications
Québec

M. Jean-Paul Gagné
Directeur général
des Publications du Québec
Ministère des Communications
Québec

Nommé en vertu de l'article 3 *g*) de la Loi

Me Pierre Mackay
Professeur au Département
des sciences juridiques
Université du Québec à Montréal
Montréal

* Membres du comité exécutif

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Nature et composition

La Société québécoise d'information juridique, fondée en 1976, assume un mandat qui lui a été confié par l'Assemblée nationale et relève du ministre de la Justice du Québec. Par la mise en marché de ses produits et services, SOQUIJ assure son autofinancement.

Son conseil d'administration est représentatif des organismes professionnels et gouvernementaux qui sont le plus immédiatement intéressés à la documentation juridique, soit la magistrature, les facultés de droit des universités, le Barreau du Québec, la Chambre des notaires du Québec ainsi que les ministères de la Justice et des Communications du Québec.

Fonctions

Le mandat de SOQUIJ, tel qu'il est prévu dans sa loi, est de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

La Société diffuse et commercialise chaque année une gamme étendue de produits, sous forme de publications et de banques de données, auprès de la communauté juridique, du monde des affaires et de tout citoyen intéressé à la documentation juridique.

Plus de 35 titres sont publiés dans différents domaines de droit, sous quatre catégories : jurisprudence, législation, répertoriage et doctrine.

Les publications de jurisprudence de SOQUIJ rapportent une sélection de décisions, soit en texte intégral, ce qui est le cas pour tous les recueils par thème et pour les décisions de différents tribunaux administratifs, soit en résumé pour ce qui est des Express.

Les publications de législation de SOQUIJ contiennent quant à elles, en plus du texte de la loi, des commentaires pertinents et de la jurisprudence mise à jour.

Les publications sont diffusées selon cinq fréquences : hebdomadaire, mensuelle, bimensuelle, trimestrielle et annuelle.

SOQUIJ produit aussi des banques de jurisprudence, soit les banques Express, Appel, Travail, Juris (63-74), Suivi et Exercice. Elle a aussi le mandat exclusif d'agir à titre de serveur des banques de données du ministère de la Justice du Québec, soit les banques de documentation législative, celles des services judiciaires et celles des bureaux d'enregistrement.

Afin d'assumer son rôle de vulgarisateur juridique, SOQUIJ offre, en collaboration avec différents intervenants, un service destiné au grand public : le Téléphone juridique. Ce service gratuit permet d'écouter des messages enregistrés portant sur différents principes de droit.

Composition du personnel (au 31 mars 1991)

Catégories	Permanents						Contractuels					
	D.G.	S.A.	M.	S.	P.J.	T.	D.G.	S.A.	M.	S.	P.J.	T.
Cadres	1,0	—	1,0	1,0	1,0	1,0	—	—	—	—	—	—
Professionnels	1,0	3,0	3,0	3,0	10,8	4,0	—	—	—	1,0	5,0	1,0
Techniciens	—	1,0	1,0	4,0	5,0	2,0	—	—	—	—	7,8	—
Personnel de bureau	—	2,0	6,0	1,0	3,0	1,0	1,0	1,2	3,0	1,0	4,6	3,0
Sous-total	2,0	6,0	11,0	9,0	19,8	8,0	1,0	1,2	3,0	2,0	17,4	4,0
Total			**55,8**						**28,6**			
Total						**84,4**						

Directions D.G. Direction générale — M. Marketing — P.J. Publications juridiques
S.A. Services administratifs — S. Systèmes — T. Télématique

N.B. Les chiffres indiquent le nombre de personnes-année.

ORGANIGRAMME

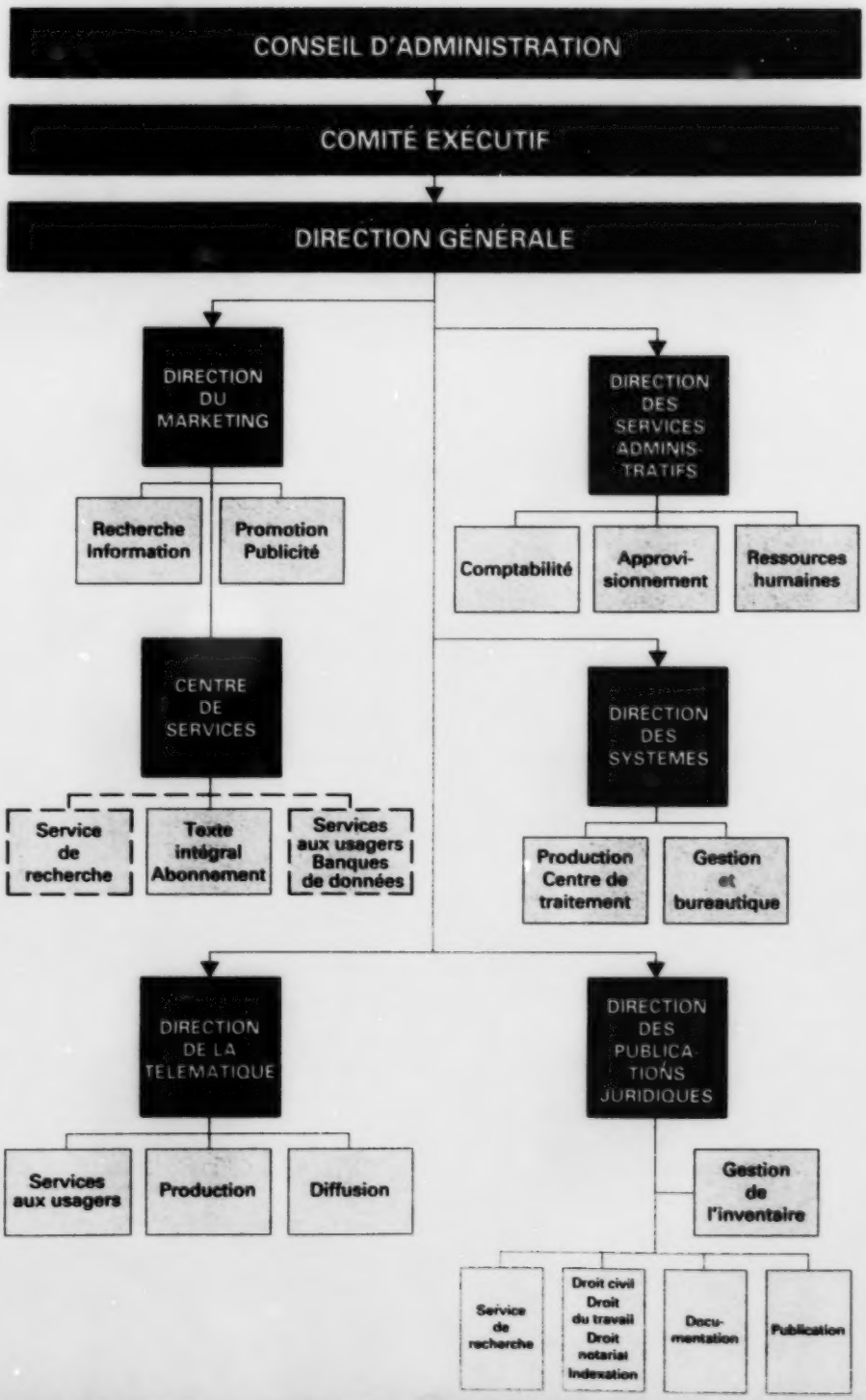

ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de la **Société québécoise d'information juridique** (SOQUIJ) au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, f.c.a.
Vérificateur général adjoint

Québec, le 5 juillet 1991

REVENUS ET DÉPENSES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1991

	1991	1990
Revenus provenant des publications et des services (note 3)	**6 903 084 $**	5 792 035 $
Coût des publications et des services (note 4)	**5 047 785**	4 632 206
REVENU BRUT	**1 855 299**	1 159 829
Service à la clientèle (note 5)	**692 605**	303 193
Frais généraux et d'administration (note 6)	**1 121 541**	704 950
	1 814 146	1 008 143
REVENU NET	**41 153**	151 686
Revenu net affecté au fonds de roulement (note 7)	**—**	25 268
Solde du revenu net à verser au gouvernement du Québec	**41 153 $**	126 418 $

BILAN

31 MARS 1991

	1991	1990
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	**822 805 $**	747 183 $
Débiteurs	**927 944**	993 978
Stock de publications	**360 703**	310 849
Travaux en cours - publications	**323 552**	306 649
Frais payés d'avance	**14 943**	20 924
	2 449 947 $	2 379 583 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	**1 095 054 $**	724 127 $
Solde du revenu net à verser au gouvernement du Québec	**41 153**	126 418
Revenus reportés	**1 063 740**	1 279 038
	2 199 947	2 129 583
EXCÉDENT AFFECTÉ AU FONDS DE ROULEMENT (note 7)	**250 000**	250 000
	2 449 947 $	2 379 583 $

ENGAGEMENTS (note 8)

POUR LA SOCIÉTÉ

M[e] Jacques Viau, président
M[e] Guy Mercier, vice-président

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1991

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), corporation au sens du Code civil, constituée en vertu d'une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-20), a pour fonction de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Stock de publications et travaux en cours
Le stock de publications et les travaux en cours - publications sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Le coût de chaque publication comprend les frais directs de conception et de publication (main-d'oeuvre, matériel et impression) et les frais généraux et d'administration s'y rapportant. De ce coût sont déduites les participations de certains organismes.

Immobilisations
Les acquisitions d'équipement, de mobilier et de livres pour la bibliothèque sont imputées aux opérations.

Revenus reportés
Les sommes provenant d'abonnements et autres publications sont reportées et virées aux résultats au moment de l'expédition.

Régime de retraite
La contribution de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est assumée par le gouvernement du Québec et n'est pas présentée dans l'état des revenus et dépenses.

3. REVENUS PROVENANT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES

	1991	1990
Clientèle privée	4 352 271 $	3 998 733 $
Barreau du Québec	1 045 429	700 593
Ministères et organismes du gouvernement du Québec	847 029	440 143
Chambre des notaires	257 380	378 345
Autres organismes	400 975	274 221
	6 903 084 $	5 792 035 $

4. COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES

	1991	1990
Stock de publications et travaux en cours au début	617 498 $	644 578 $
Frais de l'exercice :		
Frais directs de fabrication	3 420 509	3 259 310
Frais généraux imputés	1 750 123	1 414 338
	5 170 632	4 673 648
Participations d'organismes pour certaines publications :	(56 090)	(68 522)
	5 732 040	5 249 704
Stock de publications et travaux en cours à la fin	(684 255)	(617 498)
	5 047 785 $	4 632 206 $

5. SERVICE À LA CLIENTÈLE

	1991	1990
Traitements et avantages sociaux	**131 916 $**	93 554 $
Honoraires professionnels	**384**	—
Loyer et taxes municipales	**49 153**	15 724
Fournitures	**102 137**	89 145
Frais généraux imputés	**114 415**	74 349
Mobilier et équipement	**294 600**	30 421
	692 605 $	303 193 $

6. FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION

	1991	1990
Traitements et avantages sociaux	**1 535 464 $**	1 112 296 $
Honoraires professionnels	**224 773**	92 919
Déplacements et frais de représentation	**54 585**	56 362
Communications et messagerie	**121 502**	124 064
Loyer et taxes municipales	**265 214**	247 688
Papeterie et fournitures de bureau	**138 383**	115 834
Documentation et livres	**30 849**	15 566
Assurances	**15 087**	14 452
Mauvaises créances	**1 367**	—
Entretien	**55 196**	111 834
Mobilier et équipement	**543 659**	302 971
	2 986 079	2 193 637
À déduire:		
Frais généraux et d'administration imputés :		
Au coût des publications et des services	**1 750 123**	1 414 338
Au service à la clientèle	**114 415**	74 349
	1 864 538	1 488 687
	1 121 541 $	704 950 $

7. EXCÉDENT AFFECTÉ AU FONDS DE ROULEMENT

	1991	1990
Solde au début	**250 000 $**	224 732 $
Revenu net de l'exercice affecté au fonds de roulement	—	25 268
Solde à la fin	**250 000 $**	250 000 $

Le revenu net d'un exercice financier de la Société doit être versé au Fonds consolidé du revenu, après constitution d'un fonds de roulement de 250 000 $, montant déterminé par le Gouvernement.

8. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en l'an 2006 pour des locaux administratifs et de l'équipement.

La dépense de location de l'exercice terminé le 31 mars 1991 concernant ces biens et services s'élève à 269 145 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit:

1992	237 021 $
1993	253 316
1994	422 175
1995	445 986
1996	468 450
	1 826 948 $

9. TRANSACTIONS DE L'EXERCICE AVEC LES MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Revenus provenant des publications et des services	**847 029 $**
Traitement et avantages sociaux	**104 748**
Solde du revenu net à verser au gouvernement du Québec	**41 153**

DIRECTION DES PUBLICATIONS JURIDIQUES

Me MICHELINE MONTPETIT, DIRECTRICE

FAITS SAILLANTS

Service de recherche

Ce service permet aux juristes d'avoir accès par personne interposée à l'ensemble des sources documentaires (lois, règlements, jurisprudence, doctrine) disponibles dans les banques de données juridiques (québécoises et canadiennes) et en bibliothèque. Il s'agit d'un soutien spécialisé à la recherche et non pas d'un service de consultation. Les avocats de SOQUIJ proposent aux membres de la communauté juridique un service personnalisé.

La venue d'un tel service s'inscrit dans un large objectif d'offrir la gamme complète des services en documentation juridique.

Mise à jour de l'index français des Lois révisées du Canada

De janvier 1990 à janvier 1991, l'équipe responsable de ce contrat a indexé plus de 3 500 pages de lois. La mise à jour a été intégrée au premier index. Il en est résulté un index de 1 262 pages, couvrant les Lois révisées du Canada (1985) au 12 décembre 1988.

Collection Atout Maître

Cette nouvelle collection offre des recherches complètes sur des sujets particuliers qui répertorient la jurisprudence et la doctrine pour une période définie.

Les résumés de jurisprudence et les références de doctrine sont présentés dans un plan de classification et complétés par des commentaires et des tableaux synoptiques, s'il y a lieu.

Les titres parus durant le présent exercice financier sont: *Congédiement, Mesures disciplinaires et non disciplinaires, Santé et sécurité du travail, Clauses pénales et clauses de non-concurrence.*

Loi sur la protection de la jeunesse, texte annoté, 2e édition

Cette nouvelle édition est à jour au 15 novembre 1990. L'auteur en est Me Jean-François Boulais, de la Commission de protection des droits de la jeunesse.

Recevabilité des aveux extrajudiciaires

Cette première édition est la traduction de *Admissibility of Statements*, 7e édition, de l'honorable René J. Marin. L'édition française est à jour au 15 avril 1990. À la demande du ministère de la Sécurité publique, elle a été produite en collaboration avec les Publications du Québec.

Recueil en matière de protection du territoire agricole

Ce recueil a été produit à la demande de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, qui effectue la sélection des décisions publiées. Il contient des décisions rendues par la Commission, certaines décisions du Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole ainsi que des jugements des tribunaux judiciaires concernant le domaine de la protection du territoire agricole.

Droit du travail Express

Le *Droit du travail Express* s'est enrichi de deux nouveautés, soit l'ajout des décisions du Tribunal des droits de la personne du Québec et d'une table des chroniques permettant de repérer toutes les nouveautés de l'année en matière de législation et de doctrine.

Suivi des décisions en appel

Ce service est offert dans diverses publications de SOQUIJ et, plus particulièrement, dans l'*Annuaire de jurisprudence et de doctrine du Québec*. Une nouvelle procédure a été implantée pour faciliter le suivi des décisions en appel sur le système informatique. Un retour en arrière a été effectué afin de normaliser toutes les informations recueillies, ce qui a donné lieu à la création d'une nouvelle banque de données: Jurisprudence Suivi.

Gestion intégrale de la qualité

La Direction des publications juridiques s'est engagée dans ce vaste programme et a entrepris l'amélioration du processus de production du *Jurisprudence Express*. Trois objectifs généraux ont été établis : réduction des délais de publication, simultanéité entre la parution de l'Express imprimé et le versement dans les banques de données, et réduction au minimum du nombre d'erreurs.

Poursuite des ententes

Les ententes avec le Barreau du Québec pour l'achat collectif de l'*Annuaire de jurisprudence et de doctrine du Québec*, du *Recueil de jurisprudence du Québec* et pour la mise à jour du *Recueil de documentation professionnelle du Barreau* ont été reconduites. Il en est de même avec la Chambre des notaires du Québec pour la production de la mise à jour du *Répertoire de droit de la Chambre des notaires* et des textes des *Cours de perfectionnement du notariat*. De plus, la Chambre des notaires favorise l'achat du *Recueil de droit immobilier* en subventionnant directement l'abonnement de ses membres au recueil.

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Nouveaux produits

Voici un aperçu des nouveaux produits qui seront mis en marché au cours de la prochaine année:

- Collection Atout Maître :
  Injonction
  Prestation compensatoire
  Interprétation de conventions collectives
  Accidents du travail
  Congédiement (2e édition)
  Santé et sécurité du travail (2e édition)
- *Accès à l'information Express*
- *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, texte annoté (2e édition)
- *Loi sur la qualité de l'environnement*, texte annoté (2e édition)
- *Loi sur la protection du consommateur*, texte annoté (5e édition)

Service de l'indexation

Cette section préparera un cours de formation en indexation destiné aux juristes qui veulent indexer leur documentation juridique; elle étudiera la possibilité d'indexer les Lois refondues du Québec, en collaboration avec le ministère de la Justice du Québec. Cette section développera aussi un projet d'indexation de la documentation dans les contentieux ou dans les bureaux d'avocats.

Nouveau Code civil

En raison de l'adoption prochaine d'un nouveau Code civil du Québec, nous devrons, au cours de l'année qui vient, prévoir des mécanismes ou des publications qui répondront aux besoins d'information rapide de nos clients.

Jugements inédits

Nous étudierons la possibilité de diffuser un plus grand nombre de jugements dans certains domaines de droit.

Service de recherche

Nous étendrons ce service à une clientèle hors Québec qui serait intéressée par une recherche en droit québécois.

VULGARISATION JURIDIQUE

Fiches Justice

Au cours de la dernière année, SOQUIJ a continué à rédiger des textes pour le magazine *Justice*, publié 10 fois l'an par la Direction des communications du ministère de la Justice du Québec. Les textes rédigés par les conseillers juridiques de SOQUIJ sont publiés sous forme de fiches, avec questions et réponses.

Téléphone juridique : 845-0888

Afin d'assumer le volet accessibilité de la documentation juridique au profit de la collectivité, la Société, par le biais du Téléphone juridique, offre à la population un service gratuit d'information juridique.

Ce service, mis sur pied en avril 1987, a connu un succès appréciable compte tenu des contraintes de diffusion qui, pour le moment, en limitent l'accès à la clientèle de la région de Montréal.

Offert en français et en anglais sous forme de messages préenregistrés d'une durée moyenne de trois minutes, il permet d'obtenir des renseignements relativement aux principes de droit s'appliquant à un grand nombre de situations de la vie courante.

Un appel peut aussi être dirigé par la téléphoniste vers différents organismes si le message écouté ne correspond pas entièrement aux renseignements désirés.

Du 2 avril 1990 au 28 mars 1991, 29 703 appels ont été traités par les téléphonistes du service et 21 803 messages enregistrés ont été écoutés (une moyenne de 121 par jour). Les citoyens ont été dirigés vers d'autres services 7 900 fois en l'absence de messages portant sur le sujet demandé.

Le tableau de la page 30 indique le nombre d'appels reçus pour chaque domaine de droit. Les messages portant sur les diverses étapes du divorce, la séparation de corps, l'union de fait et la façon d'obtenir l'aide juridique ont été les plus en demande au cours de cet exercice.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT

Un ordinateur vocal

Dès l'automne 1991, le Téléphone juridique devrait être offert à tous les résidents de la province de Québec.

Afin de faciliter l'acheminement des nombreux appels, la Société fera l'acquisition d'un ordinateur vocal. Ce dernier permettra à toute personne munie d'un appareil téléphonique à boutons-poussoirs d'écouter les enregistrements de son choix, et ce, 24 heures par jour, sept jours par semaine.

DIRECTION DE LA TÉLÉMATIQUE

M. PIERRE GIRARD, DIRECTEUR

FAITS SAILLANTS

Le regroupement des services à la clientèle à un seul endroit, leur localisation plus accessible, l'augmentation du personnel des banques de données et l'amélioration des technologies utilisées ont permis l'intensification des efforts déployés par SOQUIJ pour accroître la qualité de ses produits électroniques et de ses services aux utilisateurs. Une augmentation de près de 25 % de la clientèle active démontre bien que les changements effectués ont porté fruit.

Banque Suivi

La nouvelle banque Jurisprudence Suivi est maintenant disponible. Cette banque permet de suivre le cheminement de toutes les décisions publiées par SOQUIJ et qui se retrouvent dans les banques de données, et ce, à compter de leur publication. Toute l'information pertinente étant comprise dans un seul document de la banque, un simple coup d'oeil suffit pour connaître l'historique d'une décision. Cette banque contient les décisions de 1974 à aujourd'hui et elle est mise à jour chaque semaine. Elle contient plus de 6 000 documents et constitue un complément extrêmement intéressant aux autres banques de jurisprudence.

Comité consultatif

Le comité consultatif d'utilisateurs des banques de données, créé en septembre 1989, a poursuivi son action au cours de l'année 1990. Le comité s'est réuni quatre fois. Ces réunions ont permis de connaître l'opinion des utilisateurs sur différents sujets dont, entre autres :

- La nouvelle grille de cours de formation
- L'interface au logiciel STAIRS
- La fiabilité des banques de jurisprudence
- La version française de l'ouvrage intitulé *Initiation à la recherche juridique assistée par ordinateur*
- Les cours de méthodologie
- Le rythme de progression et le contenu des banques de jurisprudence

Plusieurs suggestions formulées par les membres du comité ont conduit à des modifications dans les différents projets ou ont été notées et seront réalisées au fur et à mesure de nos possibilités de développement.

Banque Express

En 1990, 2 300 documents ont été ajoutés à la banque, dont les décisions de la Cour fédérale de 1978. Au 31 mars 1991, la banque Express comptait plus de 33 800 documents.

Banque Travail

En 1990, plus de 1 475 documents ont été ajoutés à la banque Travail. Par ailleurs, depuis le mois de janvier 1991, nous retrouvons dans la banque les décisions du Tribunal des droits de la personne du Québec touchant le domaine des relations du travail. La banque Travail contient maintenant plus de 15 000 documents.

Banque Appel

Plus de 1370 documents ont été versés dans la banque Appel en 1990. Nous remarquons une augmentation de la consultation de cette banque, qui est probablement due à la fréquence de nos mises à jour, maintenant quotidiennes.

Nouvelle grille de cours

Une nouvelle grille de cours est maintenant offerte : cours de perfectionnement ou d'initiation, selon les besoins de l'usager. De plus, les heures et les jours de cours ont été étendus. Nous offrons maintenant des cours de jour et de soir la semaine et le samedi, à Montréal et à Québec. Près de 300 utilisateurs ont reçu une formation en 1990.

Cours d'appoint

Toute personne ayant déjà suivi un cours de formation peut maintenant venir à SOQUIJ suivre un cours d'appoint, et ce, autant de fois qu'elle le désire.

Programme d'accès gratuit pour les juges

SOQUIJ offre à tous les juges du Québec qui possèdent l'équipement requis (micro-ordinateur, modem et ligne téléphonique) la possibilité d'accéder **gratuitement** aux banques de documentation législative et de jurisprudence. SOQUIJ fournit gracieusement le logiciel de télécommunication et supporte les coûts de consultation et de télécommunication. Quarante-huit juges se sont prévalus de cette offre.

SOQUIJ en ligne

Nous avons fait parvenir à notre clientèle cinq bulletins au cours de l'année 1990. Le *SOQUIJ en ligne* est un moyen privilégié de communication avec notre clientèle. Toute personne possédant un manuel de l'utilisateur reçoit le bulletin. De plus, tout employé du ministère de la Justice qui ne possède pas notre manuel de l'utilisateur mais qui nous en a fait la demande reçoit gratuitement ce bulletin.

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Interface pour le logiciel Stairs

SOQUIJ a participé activement au développement du projet d'interface pour le logiciel STAIRS. Au mois de décembre 1990, les «panoramas» de l'interface étaient tous développés. Un test de produit sera effectué auprès d'une trentaine de clients de SOQUIJ au cours de l'année 1991.

Afin de permettre à ses utilisateurs l'accès à l'interface, SOQUIJ a décidé d'offrir à sa clientèle un logiciel de télécommunication parfaitement compatible avec les fonctions de l'interface. Ce logiciel comprendra un module de facturation et des services d'impression. De plus, l'accès aux banques de données par l'intermédiaire d'iNet 2000 sera préprogrammé afin de faciliter le travail des utilisateurs.

Plan directeur technologique

Un plan directeur technologique a été mis au point. Ce plan permettra d'envisager à long terme les développements technologiques nécessaires à l'évolution et à l'expansion des produits électroniques de SOQUIJ. Il permettra en outre l'uniformisation de la gamme de produits électroniques que SOQUIJ prévoit offrir à sa clientèle et en facilitera l'accès.

Banque Exercice

SOQUIJ offrira à sa clientèle quatre nouvelles banques d'exercices. Ces banques permettront aux utilisateurs d'avoir accès gratuitement à des documents de la banque de documentation législative.

DIRECTION DU MARKETING

Me SUZANNE TOUSIGNANT, DIRECTRICE

FAITS SAILLANTS

La gestion intégrale de la qualité à SOQUIJ s'applique non seulement au processus de fabrication de nos produits, mais également aux différentes étapes de leur mise en marché. Ainsi, la Direction du marketing a, au cours de la dernière année, orienté ses actions vers l'amélioration de la qualité de son service à la clientèle.

Guichet unique

Le regroupement des activités de la Société reliées au service à la clientèle est chose faite depuis le 17 septembre 1990. Le nouveau centre de services de SOQUIJ, sis au 10, rue Saint-Jacques, compte 17 employés, tous en relation directe avec notre clientèle.

Un seul numéro de téléphone, une seule adresse, et le client trouve le produit, l'information ou le service souhaité. Tout se trouve sous un même toit : texte intégral, abonnement ou achat de publications, adhésion, formation, soutien technique et dépannage téléphonique pour les banques de données ainsi que notre nouveau service de recherche. Un service courtois, fiable, rapide et de qualité, voilà le défi que se sont donné les employés du 10, rue Saint-Jacques.

Le Direction du marketing a conçu et piloté les différentes étapes de réalisation de ce projet de guichet unique. De plus, nous avons supervisé la conception des vitrines du centre de services afin d'accroître la visibilité des produits et des services qui y sont offerts.

Normes graphiques

La Société s'est dotée de nouvelles normes graphiques. Le symbole demeure identique, mais on l'a pourvu d'un cadre afin de le stabiliser dans l'espace. C'est la firme Goodhue Design Communication inc. qui a rempli ce mandat.

Tous les imprimés administratifs ont fait l'objet de changements. Le client reçoit ainsi des documents dont l'identification est plus homogène. Notre tête de «penseur», alliée à un nouveau logo et à une nouvelle couleur, complète notre image de marque et la rend ainsi plus efficace et plus facilement identifiable.

Journal interne

Le jounal interne *SOQUIJERIES* a aussi été amélioré dans le cadre de la gestion intégrale de la qualité. On a modifié à la fois son fond et sa forme. Le journal se veut un outil priviligié d'information entre la Direction et ses employés.

Modifications fiscales

Les processus de travail des employés de la Direction ont dû être révisés afin de tenir compte des nouvelles exigences engendrées par la taxe fédérale sur les produits et services ainsi que par la modification de la taxe provinciale sur les produits.

Lancement

Afin de soutenir la mise en marché de nouveaux produits, nous avons collaboré, avec la Commission de protection des droits de la jeunesse, au lancement de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, texte annoté, 2e édition, et nous avons organisé le lancement de l'ouvrage *Recevabilité des aveux extrajudiciaires*.

Sondage

Un sondage a été effectué auprès de notre clientèle abonnée aux recueils des décisions de la Commission d'accès à l'information afin de connaître sa position à l'égard du changement de forme de la publication. Près de 70 % des clients ont répondu qu'ils souhaitaient le changement suivant : au lieu de quatre recueils par année contenant le texte intégral des jugements, le client recevra quatre journaux Express contenant les résumés des jugements et, à la fin de l'année, un recueil reprenant le contenu des Express, accompagné du texte intégral.

Un autre sondage a permis d'apprécier la pertinence de publier des jugements inédits par domaine de droit. Afin de mettre la dernière main à l'analyse de ce nouveau produit, un groupe témoin sera organisé au printemps prochain.

Après une année de fonctionnement, le programme d'accès gratuit (PAG) a été évalué à l'aide d'un questionnaire expédié, au début du mois de mars 1991, à tous les étudiants possédant un code d'utilisateur. Plus de 30 % des utilisateurs, soit 450 ont répondu à ce sondage.

Service de recherche

La Direction du marketing a collaboré avec la Direction des publications juridiques à la mise sur pied et à la diffusion du nouveau service de recherche documentaire, offert depuis le 30 septembre 1990 au centre de services.

Suivi à la clientèle

La Direction a contribué à la mise en place d'un programme de suivi à la clientèle pour la Direction de la télématique.

Tirage d'un micro-ordinateur portatif

La Direction du marketing a organisé, en collaboration avec la Direction de la télématique, un concours auprès des utilisateurs des banques de données dont le prix était un micro-ordinateur portatif Mitsubishi. Le concours s'est tenu du 1er mai au 31 août 1990.

PAG

Une affiche promotionnelle a été conçue afin de rendre plus visible le programme d'accès gratuit (PAG) aux banques de données de SOQUIJ auprès des professeurs et des étudiants en droit et en techniques judiciaires. De plus, la couverture du manuel de l'utilisateur ainsi qu'un chandail ont repris la même image que l'affiche.

Manuel de l'utilisateur

La Direction a supervisé la rédaction et la production du nouveau manuel de l'utilisateur des banques de données. Une nouvelle présentation graphique et un tout nouveau contenu permettent aux utilisateurs des banques de trouver plus facilement les informations nécessaires pour mener à bien leurs recherches.

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Édition électronique

La Direction du marketing pourra dorénavant produire à l'interne dépliants, formulaires de même que journaux interne et externe grâce à l'acquisition d'un micro-ordinateur Macintosh.

Produits en droit du travail

Avec l'introduction de la banque Travail et de la nouvelle collection Atout Maître, les produits en droit du travail ont pris un nouvel essor. SOQUIJ offre maintenant un produit spécialisé et sur mesure à sa clientèle du domaine des relations du travail. Une promotion spéciale sera faite dans les grandes entreprises du Québec, auprès des directeurs des ressources humaines et des relations industrielles, afin de leur faire connaître nos produits en droit du travail ainsi que notre service de recherche documentaire.

Sondage

Afin de mieux évaluer la performance du logiciel de l'interface STAIRS, nous procéderons à des tests de produits auprès de 30 utilisateurs des banques de données.

Deux groupes témoins seront consultés afin d'évaluer les besoins potentiels de notre clientèle à l'égard de deux projets de publications et/ou banques de données. L'un touche la publication de jugements inédits, l'autre, le nouveau Code civil.

Centre de services

La Société poursuivra la formation des employés du centre de services et la standardisation de leurs procédures de travail afin d'offrir à sa clientèle un service constant et de qualité.

DIRECTION DES SYSTÈMES

M. ROGER CARRIÈRE, DIRECTEUR

FAITS SAILLANTS

Nouvelle structure

L'année 1990 fut une année de consolidation pour la Direction des systèmes, compte tenu de la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle et de l'introduction de la notion de gestion intégrale de la qualité. Toute l'équipe a travaillé dans le but de répondre aux besoins des clientèles tant internes qu'externes afin, entre autres choses, de raccourcir les délais de production, d'améliorer la qualité du produit et de pouvoir verser plus facilement les publications dans les banques de données.

Informatisation intégrée du 10, rue Saint-Jacques

La Direction des systèmes a conçu et implanté une infrastructure technologique permettant d'établir une passerelle entre le réseau du siège social et celui du 10, rue Saint-Jacques. Cela permettra de répondre aux besoins de gestion et de transfert de données entre les différents services.

Plate-forme technologique

Nous avons poursuivi l'implantation de la plate-forme technologique en adoptant un logiciel réseau standard et en y ajoutant de nouvelles fonctions. L'acquisition et l'installation d'un parc d'équipement de micro-ordinateurs offrant une meilleure compatibilité permettent à l'utilisateur d'avoir accès aux différentes applications bureautiques en mode réseau.

Banque Suivi

La Direction a développé et implanté la nouvelle banque Jurisprudence Suivi, qui a été mise en activité en février 1991.

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Plan directeur informatique

Ce projet est fort important et contribuera à mieux positionner nos produits dans le but de répondre à une forte croissance de la demande en vue de l'utilisation des technologies et des systèmes.

Implantation d'une caisse enregistreuse informatisée

La Direction des systèmes mettra en fonction une caisse enregistreuse informatisée au 10, rue Saint-Jacques. Nous pourrons ainsi offrir un meilleur service dans des délais plus courts.

Dossier déménagement

La Direction des systèmes sera engagée dans trois volets lors du déménagement du siège social de la Société à l'automne 1991 : le premier est le centre de traitement, plus communément appelé salle des ordinateurs, le deuxième concerne l'étude des spécifications requises pour le câblage des postes de travail et le troisième touche la téléphonie.

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Mme LINDA LEVASSEUR, DIRECTRICE

FAITS SAILLANTS

Emplacement du siège social

L'approche de la fin du bail (novembre 1991) pour nos locaux actuels a rendu nécessaire la recherche de différentes options quant à la localisation de notre siège social. Des négociations avec les propriétaires de sites potentiels ont donc été entreprises.

Modifications fiscales

La Direction des services administratifs a dû modifier ses processus de travail afin de répondre aux nouvelles exigences créées par la venue de la nouvelle taxe sur les produits et services ainsi que par les modifications à la taxe de vente provinciale.

Comptes à payer

En collaboration avec la Direction des systèmes, nous avons implanté un nouveau système informatisé de comptes à payer.

Ressources humaines

Une agente de ressources humaines a été engagée et s'est vu confier des mandats tels que la révision des processus d'évaluation du rendement, de dotation et d'accueil des nouveaux employés, la gestion des programmes de formation et de perfectionnement ainsi que diverses responsabilités visant à atteindre une gestion plus efficace de nos ressources humaines. Ces projets sont actuellement en voie de réalisation et se poursuivront en 1991-1992.

En outre, un agent de gestion financière s'est joint à la Direction afin d'apporter un appui supplémentaire au service de la comptabilité.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT

Aménagement du siège social

La directrice des services administratifs et l'adjointe à la Direction générale seront très engagées dans le choix de l'emplacement du siège social de SOQUIJ et dans le plan de travail relatif à l'aménagement des nouveaux locaux, qui devrait se faire à l'automne 1991.

TABLEAU 1

ENSEMBLE DES JUGEMENTS PUBLIÉS EN 1990

Titre de la publication *	Fréquence de parution	Nombre de jugements publiés	
JURISPRUDENCE		EN RÉSUMÉ	EN TEXTE INTÉGRAL
J.E.	Hebdomadaire	1 769	—
R.J.Q.	Mensuelle	—	358
D.T.E.	Hebdomadaire	1 398	—
T.A. et C.T./T.T.	Trimestrielle	—	157
B.R.P.	Trimestrielle	—	179
C.A.I.	Trimestrielle	—	100
C.A.L.P.	Trimestrielle	—	201
D.D.E.	Trimestrielle	135	—
D.D.C.P.	Annuelle	92	43
C.A.S.	3 fasc. par année	—	200
D.F.Q.E.	Bimestrielle	147	—
R.D.F.Q.	Annuelle	106	41
A.S.S.S.	—	400	—
R.D.I.	Trimestrielle	—	135
R.R.A.	Trimestrielle	49	180
R.D.F.	Trimestrielle	54	143
RÉPERTORIAGE			
A.J.D.Q. 1990	Annuelle	± 3 100 documents répertoriés	
Quantum (mise à jour 1990)	Annuelle	Volume complet : 630 jugements depuis 1970	

* Le nom complet de la publication se trouve à la page 38.

TABLEAU 2

NOMBRE DE JUGEMENTS PUBLIÉS EN 1990

(TRIBUNAUX DE DROIT COMMUN)

Titre de la publication *	Cour suprême du Canada	Cour d'appel	Cour supérieure	Cour du Québec	Cour municipale	Total
RÉSUMÉS						
J.E. et Banque Express	104	890	506	248	21	1 769
D.T.E. et Banque Travail (en exclusivité)			138	27		165
TOTAL	104	890	644	275	21	**1 934**
TEXTES INTÉGRAUX						
R.J.Q.		126	167	65		358
R.R.A.		56	81	42		179
R.D.F.		52	77	14		143
R.D.I.	2	38	69	26		135
R.D.F.Q.		4	8	26		38
C.A.I.		1	4	14		19
C.A.L.P.		1	25			26
TOTAL	2	278	431	187		**898**

Même si quelques jugements ont été publiés en texte intégral à la fois dans les R.J.Q. et dans un autre recueil, ils ne sont comptés ici qu'une seule fois.

* Le nom complet de la publication se trouve à la page 38.

TABLEAU 3

NOMBRE DE JUGEMENTS PUBLIÉS DANS LE JURISPRUDENCE EXPRESS EN 1990

Domaine de droit	Cour suprême du Canada	Cour d'appel	Cour supérieure	Cour du Québec	Cour municipale	Total
Administratif (droit)	2	3	14	—	—	19
Agriculture	—	2	3	—	—	5
Assurance	8	27	19	5	—	59
Banques et institutions financières	1	1	—	2	—	4
Biens et propriété	—	9	4	1	—	14
Commercial (droit)	—	—	2	—	—	2
Communications	—	—	1	—	—	1
Compagnies	—	7	10	2	—	19
Concurrence	—	—	2	—	—	2
Constitutionnel (droit)	5	1	3	2	—	11
Contrat	—	13	8	—	—	21
Contrat d'entreprise	—	9	4	2	—	15
Contrat de services	—	3	1	—	—	4
Contrats spéciaux	—	7	6	2	—	15
Dommage (évaluation)	—	—	3	—	—	3
Droits et libertés	12	2	8	4	—	26
Éducation	—	3	6	—	—	9
Effets de commerce	—	1	3	1	—	5
Élection	—	—	1	—	—	1
Énergie, mines et ressources	—	—	1	—	—	1
Enregistrement	—	—	1	—	—	1
Environnement	—	1	8	2	—	11
Expropriation	—	9	2	12	—	23
Faillite	—	18	21	4	—	43
Famille	3	154	42	30	—	229
Fiscalité	1	11	3	2	—	17
Immigration et citoyenneté	—	1	1	—	—	2
Information	—	1	5	8	—	14
Libéralités	—	8	9	2	—	19
Louage de choses	—	7	8	9	—	24
Mandat	—	5	5	2	—	12
Municipal (droit)	2	38	41	11	2	94
Obligations	—	9	3	2	—	14
Pénal (droit)	55	213	43	56	18	385
Personnes	—	1	8	—	—	9
Prescription extinctive	—	3	1	2	—	6
Prêt	—	3	—	—	—	3
Preuve	—	4	1	2	—	7
Procédure civile	2	157	72	21	—	252
Procédure fédérale	1	—	—	—	—	1
Professions	—	3	11	6	—	20
Propriété intellectuelle	2	1	8	1	—	12
Protection du consommateur	—	1	3	17	—	21
Responsabilité	3	39	24	6	—	72
Social (droit)	—	2	13	7	—	22
Sûretés	1	20	6	6	—	33
Transport et affrètement	1	5	3	2	1	12
Travail	5	61	50	6	—	122
Valeurs mobilières	—	1	3	2	—	6
Vente	—	26	12	9	—	47
TOTAL	**104**	**890**	**506**	**248**	**21**	**1 769**

TABLEAU 4

CONTENU DES BANQUES DE DONNÉES JURISPRUDENTIELLES

Noms	Publications ou juridiction	Mise à jour	Période couverte
Banque Express (Résumé)	J.E.	Hebdomadaire [2]	1977 à ce jour
	R.R.A.	Trimestrielle [2]	1986 à ce jour
	R.D.I.	Trimestrielle [2]	1986 à ce jour
	R.D.F.	Trimestrielle [2]	1986 à ce jour
	R.D.F.Q.	Annuelle [2]	1980 à ce jour
	D.F.Q.E.	Bimestrielle [2]	1986 à ce jour
	D.D.E. (D.D.C.P.)	Trimestrielle [2]	1980 à ce jour
	R.C.S.	—	1975 à 1977 [1]
	C.A.	—	1975 à 1977 [1]
	C.S.	—	1975 à 1977 [1]
	C.F.	Annuelle	1978 à ce jour [4]
	T.E.	—	1974 à 1984
	R.D.J. [3]	Annuelle	1975 à ce jour [4]
	R.L.	Annuelle	1978 à ce jour [4]
	C.A.I.	Trimestrielle [2]	1984 à ce jour
	A.J.Q. et doctrine	Annuelle [2]	1980 à ce jour
Banque Travail (Résumé)	D.T.E.	Hebdomadaire [2]	1982 à ce jour
	C.A.S.	3 fois par année [2]	1980 à ce jour
	B.R.P.	Trimestrielle [2]	1985 à ce jour
	T.A.	Trimestrielle [2]	1982 à ce jour
	C.A.L.P.	Trimestrielle [2]	1985 à ce jour
	C.T./T.T.	Trimestrielle [2]	1982 à ce jour
	A.S.S.S.	—	1983 à ce jour
	C.F.P.	Hebdomadaire [2]	1990 à ce jour
	C.R.A.A.	Hebdomadaire [2]	1989 à ce jour
	C.A.F.P.	Hebdomadaire [2]	1990 à ce jour
	C.F.	Hebdomadaire	1982 à ce jour
	C.C.R.T.	Hebdomadaire	1990 à ce jour
	T.D.P.Q.	Hebdomadaire	1991 à ce jour
Banque Appel (Texte intégral)	Cour suprême du Canada Cour d'appel du Québec	Quotidienne	1987 à ce jour
Banque Juris (1963-1974) (Résumé et texte intégral)	Cour suprême du Canada Cour d'appel du Québec Cour supérieure du Québec	—	1963 à 1974
Banque Suivi (Suivi et résultat d'une décision)	Tribunaux de droit commun et tribunaux administratifs (voir banque Travail)	Hebdomadaire	1974 à ce jour

[1] Après 1977, les jugements sont publiés dans le J.E.

[2] Dès la parution de la publication.

[3] La *Revue de droit judiciaire* (R.D.J.) a remplacé le *Rapport de pratique* (R.P.) en 1983.

[4] Ces publications se retrouvent dans l'*Annuaire de jurisprudence du Québec*, à partir de 1980.

TABLEAU 5

TÉLÉPHONE JURIDIQUE

Nombre de messages écoutés, en français, par sujet, du 2 avril 1990 au 28 mars 1991

Total : 16 897

GÉNÉRAL		**1 274**
000	Le Téléphone juridique	27
010	Comment obtenir l'aide juridique au Québec	780
040	Les frais d'avocat	232
048	Assurance automobile : dommages matériels	29
049	Assurance automobile : dommages corporels	11
050	Poursuivre une municipalité	67
054	Le système judiciaire	6
055	Les témoins	41
060	Le procès civil	81
DROIT DU CONSOMMATEUR		**2 535**
110	Cartes de crédit non sollicitées, perdues et volées	38
112	Contrats de crédit	46
114	Cautionnement ou garantie d'un prêt	80
116	Perception des comptes impayés	148
120	Déclaration de faillite personnelle	528
122	Entente à l'amiable et consolidation de dettes	144
125	Dépôt volontaire	257
130	Achat d'un véhicule usagé : garanties en vigueur	167
132	Achat d'un produit défectueux : recours possibles	81
135	Contrat de service mal exécuté : recours possibles	117
140	Vente à tempérament	47
142	Garantie légale et garantie conventionnelle : les différences	26
145	Ventes pyramidales	57
150	Contrats signés avec vendeurs itinérants	36
155	Contrats à distance, commandes postales ou téléphoniques	34
160	Contrats conclus avec maisons d'enseignement et studios de santé	54
170	Réparation d'appareils ménagers	18
175	Réparation d'automobiles ou de motocyclettes	70
180	Procédures en cas de saisies	296
185	Rôle des huissiers	106
190	Qu'est-ce qu'une raison sociale?	104
195	Brevet, copyright, marque de commerce	81
DROIT CRIMINEL		**677**
200	Possession de marijuana	64
210	Vol à l'étalage	108
240	Conséquences de la conduite en état d'ébriété	100
250	Amendes en cas de conduite durant la suspension de son permis	54
260	Quoi faire quand vous recevez une contravention	137
270	Possibilité de se défendre soi-même face à une accusation pénale	87
285	Comment porter plainte contre un policier	44
290	Indemnisation des victimes d'actes criminels	72
295	Les jurés	11
DROIT DE LA FAMILLE		**5 887**
300	L'union de fait	555
305	Droits et devoirs des époux	141
310	Conditions de validité d'un mariage	64
315	Comment choisir son régime matrimonial	279
316	Le patrimoine familial	34
320	Séparation de corps	584
325	Pension alimentaire en cas de séparation légale ou divorce	523
330	Motifs de divorce	232
332	Médiation familiale	140
335	Diverses étapes du divorce	586
347	Déclaration de résidence familiale	143
350	Comment obtenir le paiement d'une pension alimentaire due	236
355	Garde des enfants et droit de visite ou de sortie	480
360	Partage des biens en cas de séparation ou de divorce	1 007
365	Adoption	102
370	Filiation : les liens juridiques entre parents et enfants	182
371	Comment obtenir un changement de nom	298
381	L'annulation du mariage	105
385	Femmes battues	68
390	Actes de naissance, de mariage et de sépulture	56
393	Protection du mineur grâce à la tutelle	17
394	La protection du majeur incapable	22
396	Le mandat	32
396	Protection des malades mentaux	1

[illegible]	[illegible]	[illegible]
DROIT DE L'IMMIGRATION		**558**
400	Qui peut immigrer au Canada	64
410	Immigrant membre d'une famille déjà installée au Canada	77
420	Immigrant aidé par un résident canadien	94
430	Immigrant indépendant	60
440	Statut de réfugié	65
450	Entrée au Canada en tant que visiteur	64
460	Déportation et enquête en matière d'immigration	48
470	Comment demander la citoyenneté canadienne	86
DROIT IMMOBILIER		**1 549**
500	Achat d'une maison	311
510	Offre d'achat d'une maison	367
520	Achat d'un condominium	118
525	Courtage immobilier	40
530	Financement d'une maison	83
540	Vente d'une maison	198
550	Obligations de l'entrepreneur de construction	118
551	Maison neuve : recours possibles contre l'entrepreneur	26
560	Contestation de l'évaluation foncière	25
570	Clôtures mitoyennes	262
575	Les bureaux d'enregistrement	1
DROIT DU LOGEMENT		**1 130**
600	Droits et obligations des locataires	230
610	Droits et obligations des propriétaires	176
620	Renouvellement d'un bail	150
630	Dans quel cas on peut mettre fin à un bail	216
635	Dans quel cas le locataire peut mettre fin à un bail	218
640	Reprise de possession d'un logement par un propriétaire	140
PETITES CRÉANCES		**847**
700	Cour des petites créances	150
710	Comment poursuivre quelqu'un	481
720	Quoi faire si vous êtes poursuivi	122
725	La médiation aux petites créances	24
730	Comment obtenir l'exécution d'un jugement	70
TESTAMENT ET SUCCESSION		**1 199**
800	Pourquoi faire un testament	112
810	Les différents types de testaments	365
820	Procédures de succession	424
830	Rôle de l'exécuteur testamentaire	298
DROIT DU TRAVAIL		**800**
900	Heures de travail et temps supplémentaire	69
910	Congé de maternité	72
920	Salaire et déductions autorisées	42
930	Jours fériés, chômés et payés	97
940	Droits du salarié victime d'un accident du travail	73
950	Congédiement injustifié	150
960	Comment faire appel d'une décision en matière de santé et sécurité du travail	56
980	Fin d'un emploi selon la Loi sur les normes du travail	241
PROTECTION DE LA JEUNESSE		**107**
1010	Adolescents face au code criminel	41
1030	Arrestation d'un jeune par un policier	25
1040	Obligations des adultes face aux enfants maltraités	41
ASSURANCE-CHÔMAGE		**237**
1100	Conditions d'éligibilité	142
1120	Comment faire appel d'une décision	47
1130	Prestations spéciales	48
DROIT DE LA SANTÉ		**97**
1200	Responsabilité professionnelle des médecins et recours pour négligence	97

TABLEAU 5

TÉLÉPHONE JURIDIQUE

Nombre de messages écoutés, en anglais, par sujet, du 2 avril 1990 au 28 mars 1991

Total : 4 906

NUMÉRO DU MESSAGE	TITRE DU MESSAGE	NOMBRE DE MESSAGES ÉCOUTÉS
GENERAL INFORMATION		**314**
000	Legal phone	12
010	Applying for legal aid in Québec	162
040	Lawyer's fees	92
048	Automobile Insurance : property damage	5
049	Automobile Insurance : Bodily Injury	3
050	Suing a municipality	12
054	The court system	2
055	Witnesses	8
060	The civil trial	18
CUSTOMER / BUSINESS LAW		**767**
110	Credit cards : unsolicited, lost or stolen	12
112	Credit contracts	22
114	Co-signing or guaranteeing a loan	23
116	Debt collection	56
120	Declaring personal bankruptcy	135
122	Friendly agreements and consolidation of debts	33
125	Voluntary deposit	55
130	Buying a used vehicle	64
132	Buying defective products	20
135	Buying unsatisfactory services	38
140	Instalment sales	6
142	Legal warranty and contractual warranty	15
145	Pyramid sales	35
150	Door to door vendors	13
155	Buying goods by mail or phone	14
160	Contracts with schools and health studios	14
170	Repairing household appliances	5
175	Automobile or motorcycle repairs	19
180	Seizures	58
185	Bailiffs	47
190	Business names	51
195	Patent, copyright, trade-mark	32
CRIMINAL LAW		**269**
200	Possession of marijuana	20
210	Shoplifting	57
240	Consequences of impaired driving	46
250	Driving with a suspended licence	19
260	Traffic tickets	49
270	Defending yourself on a criminal charge	39
285	Filing a complaint against a police officer	18
290	Crime victim compensation	17
295	Jurors	4
FAMILY LAW		**1 488**
300	Common law relationships	129
305	The rights and duties of husband and wife	69
310	Conditions for a valid marriage	49
315	Which matrimonial regime should you choose?	75
316	The family patrimony	2
320	Separation as to bed and board	129
325	Legal separation and divorce support orders	95
330	Grounds for divorce	105
332	Family mediation	19
335	Divorce procedures	188
347	Family residence declaration	45
350	Enforcement of a support order	63
355	Custody of children and access	111
360	Partition of property in case of separation or divorce	173
365	Adoption	18
370	Paternal and maternal filiation	28
371	Changing your name	103
381	Marriage annulment	30
385	Battered women	23
390	Acts of birth, marriage and burial	21
393	Protection of minors through tutorship	3
394	Protective supervision of persons of full age	7
395	The mandate	2
396	Protection of mentally ill persons	1

NUMÉRO DU MESSAGE	TITRE DU MESSAGE	NOMBRE DE MESSAGES ÉCOUTÉS
IMMIGRATION LAW		**305**
400	Entering Canada as an immigrant	37
410	Immigration : resident family member assistance	66
420	Immigration : non-family member assistance	37
430	Immigration : independent applicants	23
440	Refugee status	42
450	Entry into Canada as a visitor	24
460	Immigration inquiries and deportation	25
470	Applying for canadian citizenship	51
REAL ESTATE LAW		**298**
500	Buying a house	74
510	Offer to purchase a house	47
520	Buying a condominium	22
525	Real estate brokerage companies	12
530	Financing a house purchase	18
540	Selling a house	50
550	Obligations of building contractors	37
551	New homes : seeking recourse against contractors	6
560	Appealing your property assessment	10
570	Dividing fences	20
LANDLORD / TENANT LAW		**408**
600	Rights and duties of the tenant	106
610	Rights and duties of the landlord	98
620	Renewing a lease	33
630	Terminating a lease	76
635	Cases in which a tenant may have the lease cancelled	38
640	Repossession by the landlord	57
SMALL CLAIMS COURT		**234**
700	Jurisdiction of small claims court	47
710	Suing someone	128
720	Being sued	30
725	Small claims mediation	4
730	Enforcing small claims court judgment	25
WILLS AND ESTATES		**298**
800	Reasons for a will	48
810	Different types of wills	102
820	Successions : procedure	90
830	Testamentary executor	58
EMPLOYMENT LAW		**380**
900	Working hours and overtime	45
910	Maternity leave	33
920	Wages and deductions	26
930	Statutory holidays and non-working days with pay	45
940	Work accidents	30
950	Wrongful dismissal	58
960	Appealing a decision regarding occupational health and safety	24
980	Termination of employment and the Act respecting labour standards	119
JUVENILE LAW		**25**
1010	Young people and the Criminal Code	8
1030	Police arrest of a youth	6
1040	Child abuse : obligations of adults	11
UNEMPLOYMENT INSURANCE		**84**
1100	Eligibility conditions	56
1120	Appealing a decision	13
1130	Special unemployment insurance benefits	15
MEDICAL LAW		**38**
1200	Medical malpractice	38

ANNEXE 1

CHAPITRE S-20
LOI SUR LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE

SECTION 1

CONSTITUTION

Société instituée. **1.** Un organisme, ci-après appelé «la Société», est constitué sous la dénomination de «Société québécoise d'information juridique».

Sigle. La Société peut aussi être désignée sous le sigle «SOQUIJ».

1975, c. 12, a. 1.

Composition. **2.** La Société est formée d'au moins douze membres, dont le président et le vice-président, nommés par le gouvernement.

1975, c. 12, a. 2.

Membres. **3.** La Société est formée de :
a) deux juges, nommés après recommandation des juges en chef des cours de justice;
b) deux universitaires, nommés après recommandation des doyens des facultés de droit;
c) trois avocats, nommés après consultation du Barreau du Québec;
d) un notaire, nommé après consultation de la Chambre des notaires du Québec;
e) deux fonctionnaires du ministère de la Justice, nommés sur la recommandation du ministre de la Justice;
f) deux fonctionnaires nommés sur la recommandation du ministre des Communications;
g) d'autres membres ayant le droit de parole mais non le droit de vote suivant l'évolution des besoins.

1975, c. 12, a. 3.

Traitement additionnel, honoraires. **4.** Le gouvernement fixe, s'il y a lieu, le traitement additionnel, les honoraires ou les allocations de chacun des membres.

1975, c. 12, a. 4.

Mandat. **5.** Les membres de la Société sont nommés pour une période d'au plus cinq ans; à l'expiration de leur mandat ils restent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

1975, c. 12, a. 5.

Remplacement du président. **6.** En cas d'absence ou d'incapacité du président, il est remplacé par le vice-président.

1975, c. 12, a. 6.

Intérêts prohibés. **7.** Un membre de la Société ne peut , sous peine de déchéance de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société.

Exception. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou par donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec toute la diligence possible.

1975, c. 12, a. 7.

Directeur général. **8.** La Société nomme un directeur général qui est responsable de l'administration de la Société dans le cadre de ses règlements.

1975, c. 12, a. 8.

Nomination et rémunération.

9. Le directeur général et les autres membres du personnel de la Société sont nommés et rémunérés conformément aux effectifs, normes et barèmes établis par règlement de la Société approuvé par le gouvernement.

1975, c. 12, a. 9.

Pouvoirs d'une corporation.

10. La Société est une corporation au sens du Code civil et elle est investie des pouvoirs généraux d'une telle corporation et des pouvoirs particuliers que la présente loi lui confère.

1975, c. 12, a. 10.

Mandataire.

11. La Société jouit des droits et privilèges d'un mandataire du gouvernement.

Domaine public.

Les biens de la Société font partie du domaine public, mais l'exécution des obligations de la Société peut être poursuivie sur ces biens.

Responsabilité.

La Société n'engage qu'elle-même lorsqu'elle agit en son nom propre.

1975, c. 12, a. 11.

Siège social.

12. La Société a son siège social dans la ville de Québec ou celle de Montréal, suivant l'arrêté du gouvernement qui entre en vigueur sur publication dans la *Gazette officielle du Québec.*

Séances.

Elle peut tenir ses séances à tout endroit du Québec.

1975, c. 12, a. 12.

Authenticité des procès-verbaux.

13. Les procès-verbaux des séances approuvés par la Société sont authentiques; il en est de même des copies ou extraits certifiés par le président, le vice-président ou le directeur général.

1975, c. 12, a. 13.

Exercice financier.

14. L'exercice financier de la Société se termine le 31 mars de chaque année.

1975, c. 12, a. 14.

Budget.

15. La Société doit, chaque année, transmettre au ministre de la Justice, à la date que ce dernier prescrit, son budget pour l'exercice financier suivant. Ce budget est sans effet tant qu'il n'est pas approuvé par le ministre.

Membres démis.

Le gouvernement peut démettre tout membre de la Société qui acquiesce à une dépense non prévue par le budget de la Société sauf à une dépense qui n'excède pas les revenus de la Société non-prévus au budget.

Excédent des revenus.

L'excédent des revenus de la Société sur ses dépenses pour un exercice financier est versé au fonds consolidé du revenu, après constitution d'un fonds de roulement dont le montant maximum est déterminé par le gouvernement.

1975, c. 12, a. 15.

Rapport annuel.

16. La Société doit transmettre au ministre de la Justice, au plus tard le 30 juin de chaque année, un rapport de ses activités pour l'exercice financier précédent.

Dépôt.

Le ministre doit déposer ce rapport devant l'Assemblée nationale

1975, c. 12, a. 16.

Renseignements.

17. La Société doit fournir en tout temps au ministre de la Justice, tout renseignement ou rapport qu'il requiert sur ses activités.

1975, c. 12, a. 17.

Vérification.

18. Les livres et les comptes de la Société sont vérifiés chaque année par le vérificateur général et, en outre, chaque fois que le décrète le gouvernement.

1975, c. 12, a. 18.

SECTION II

FONCTIONS

Fonctions.

19. La Société a pour fonctions de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

Fonctions.

La Société peut aussi exécuter tout projet et toute tâche, à la demande d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement dans le but d'appliquer au domaine du droit les diverses techniques de traitement et de conservation de l'information; elle peut de même exécuter tous tels projet ou tâche à la demande d'une corporation ayant un caractère public, pourvu que les dépenses d'exécution soient compensées par des revenus au moins équivalents, provenant de cette corporation.

1975, c. 12, a. 19.

Devoirs.

20. La Société doit notamment :

a) publier et diffuser l'information juridique en collaboration avec l'éditeur officiel du Québec;

b) organiser et développer un service de documentation juridique, exploiter à cette fin l'informatique et les techniques et instruments de travail propres à favoriser l'accessibilité des justiciables et du monde juridique à cette documentation.

1975, c. 12, a. 20.

Publication des décisions judiciaires.

21. La Société collabore avec l'éditeur officiel du Québec à la publication des décisions judiciaires rendues par les tribunaux judiciaires et quasi-judiciaires du Québec.

Règlement.

La Société établit par règlement les modalités de la cueillette des décisions rendues par ces tribunaux et les critères relatifs à la sélection des décisions à rapporter ainsi qu'à la façon dont doivent être rapportées ces décisions.

Règlement public.

La Société rend ce règlement public.

1975, c. 12, a. 21.

Coopération avec des organismes.

22. Pour remplir ses fonctions, la Société peut coopérer avec les organismes du Québec ou de l'extérieur, intéressés à l'information juridique, à la documentation juridique et à la réforme du droit.

Accords.

Elle peut conclure des accords avec ces organismes conformément aux lois en vigueur.

1975, c. 12, a. 22.

SECTION III

DISPOSITIONS FINALES

Application de la loi.

23. La présente loi s'applique sous réserve des dispositions de la Loi sur le ministère des Communications (chapitre M-24) relative à l'éditeur officiel du Québec.

1975, c. 12, a. 23; 1982, c. 62, a. 165.

Ministre responsable.

24. Le ministre de la Justice est chargé de l'application de la présente loi.

1975, c. 12, a. 26.

Effet d'exception.

25. La présente loi a effet indépendamment des dispositions des articles 2 et 7 à 15 de la Loi constitutionnelle de 1982 (annexe B de la Loi sur le Canada, chapitre 11 du recueil des lois du Parlement du Royaume-Uni pour l'année 1982).

1975, c. 21, a. 1.

ANNEXE ABROGATIVE

Conformément à l'article 17 de la Loi sur la refonte des lois (chapitre R-3), le chapitre 12 des lois annuelles de 1975, tel qu'en vigueur au 31 décembre 1977, à l'exception des articles 24, 25 et 27, est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du chapitre S-20 des Lois refondues.

© Éditeur officiel du Québec, 1983

1er JANVIER 1983

MISES À JOUR TOUCHANT CE CHAPITRE :
1er juillet 1982
1er janvier 1983

TABLE DE CONCORDANCE

LOIS DU QUÉBEC, 1975	**LOIS REFONDUES, 1977**	
Chapitre 12	**Chapitre S-20**	
Loi constituant la Société québécoise d'information juridique	Loi sur la Société québécoise d'information juridique	
ARTICLES	ARTICLES	REMARQUES
1 - 23	1 - 23	
24 - 25		Omis
26	24	
27		Omis

La table de concordance fait état de tous les numéros d'articles, qu'ils aient changé de numérotation ou non. Quant aux autres divisions (i.e. partie, chapitre, section, sous-section, paragraphe, etc.), s'il en est, il en est fait état que si elles ont changé de numérotation.

Le terme «omis» dans la colonne «Remarques» vise l'article qui n'apparaît pas dans la refonte parce qu'il est sans effet, local, privé, d'objet accompli, temporaire, transitoire, non en vigueur, ou encore, parce qu'il est un article d'abrogation ou de remplacement.

ANNEXE 2

RÈGLEMENT SUR LA CUEILLETTE ET LA SÉLECTION DES DÉCISIONS JUDICIAIRES

LOI SUR LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE

(L.R.Q., chap. S-20, art. 21)

1. Les greffiers des tribunaux judiciaires du Québec expédient à la Société une copie de toutes les décisions judiciaires motivées. Les greffiers des tribunaux quasi-judiciaires expédient à la Société une copie des décisions quasi-judiciaires motivées lorsqu'il y a une entente avec la Société pour leur publication.

2. La Société prend connaissance de ces décisions et les sélectionne en vue de leur intégration dans ses divers produits.

3. Une décision peut être sélectionnée si elle contient un des éléments suivants, savoir :

   1. un point de droit nouveau;
   2. une orientation jurisprudentielle nouvelle;
   3. des faits inusités;
   4. une information documentaire substantielle;
   5. une problématique sociale particulière.

   Ces éléments s'appliquent également à la façon dont sont rapportées ces décisions que ce soit en texte intégral, en résumé, en extraits, en tableaux ou autrement.

4. Le nom d'une partie ou personne impliquée est mentionné sauf interdiction législative ou judiciaire.

5. Le présent règlement entre en vigueur le 2 avril 1986.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

A.S.S.S.	Arbitrage - Santé et services sociaux
A.J.D.Q.	Annuaire de jurisprudence et de doctrine du Québec
A.J.Q.	Annuaire de jurisprudence du Québec (1988 et avant)
B.R.P.	Bureaux de révision paritaires
C.A.	Cour d'appel
C.A.F.P.	Décisions des comités d'appel de la fonction publique
C.A.I.	Commission d'accès à l'information
C.A.L.P.	Commission d'appel en matière de lésions professionnelles
C.A.S.	Commission des affaires sociales
C.C.R.T.	Conseil canadien des relations de travail
C.F.	Cour fédérale
C.F.P.	Commission de la fonction publique
C.M.Q.	Cour municipale du Québec
C.Q.	Cour du Québec
C.R.A.A.	Commission de reconnaissance des associations des artistes
C.S.	Cour supérieure
C.S. Can.	Cour suprême du Canada
C.T./T.T.	Commissaire du travail et Tribunal du Travail
D.D.C.P.	Décisions disciplinaires concernant les corporations professionnelles
D.D.E.	Droit disciplinaire Express
D.F.Q.E.	Droit fiscal québécois Express
D.T.E.	Droit du travail Express
J.E.	Jurisprudence Express
R.C.S.	Recueils des arrêts de la Cour suprême du Canada
R.D.F.	Recueil de droit de la famille
R.D.F.Q.	Recueil de droit fiscal québécois
R.D.I.	Recueil de droit immobilier
R.D.J.	Revue de droit judiciaire
R.J.Q.	Recueil de jurisprudence du Québec
R.L.	Revue légale
R.P.T.A.	Recueil en matière de protection du territoire agricole
R.R.A.	Recueil en responsabilité et assurance
T.A.	Tribunal d'arbitrage
T.D.P.Q.	Tribunal des droits de la personne du Québec
T.E.	Tribunal de l'expropriation
T.J.	Téléphone juridique

SOQUIJ publie ou diffuse ces ouvrages ou les décisions de ces organismes (sauf R.D.J., R.C.S. et R.L.).